



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0123

Dossier OEC/CTC N°: 13058

Maître d'ouvrage - raison sociale	SAS VIBEL
<i>Adresse</i>	Zone industrielle de Baléone - 20 167 MEZZAVIA
<i>CODE NAF</i>	4639A
<i>SIRET</i>	4 682 003 100 030
<i>Responsable Légal</i>	NOMELLINI OLGA
Opération	Mise en place de la charte d'engagement volontaire "Objectif CO2 Les transporteurs s'engagent"
Lieu de réalisation	Commune de MEZZAVIA
Date prévisionnelle de réalisation	A partir de septembre 2013
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	non
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non
Instructeurs :	
ADEME : LE BIGOT Yann	OEC/CTC :
Gestionnaires :	
ADEME : BIANCARDINI Vanina	OEC/CTC :

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	02/07/2013	Date de la demande	
Date de réception	15/07/2013	Date de réception de la demande	
Date d'accusé de réception	18/07/2013	Date AR du dossier complet	

Date du Comité de Gestion	30/10/2013
----------------------------------	------------

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Moyenne
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Avis favorable. Ce projet présente l'opportunité d'atteindre des objectifs de réduction des impacts environnementaux (baisse des émissions de CO2) et de réduction des coûts (baisse des consommations de carburant)
CTC / OEC	Avis favorable. Cette opération permettra de diminuer les émissions de gaz à effet de serre provenant de la flotte de véhicules de l'entreprise. La part des émissions de gaz à effet de serre des transports en Corse est de 37 %.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :	L'entreprise SAS VIBEL souhaite adhérer à la Charte CO2 afin de s'engager dans une démarche volontaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules.
Lieu de réalisation :	Mezzavia
Description technique de l'opération :	<p>La prestation comprend 4 étapes à savoir:</p> <ol style="list-style-type: none">1) Réunion d'enclenchement (présentation de la Charte, visite de site, récupération de données)2) Analyse des données et formulations des préconisations3) Réunion de finalisation du diagnostic4) Rédaction du rapport d'étude <p>Contenu du rapport d'étude:</p> <ul style="list-style-type: none">- analyse des données sur le périmètre d'engagement- étudier les choix des actions à mettre en œuvre- chiffrage des objectifs de réduction des émissions de CO2- élaboration des indicateurs de suivi spécifiques- détermination de l'objectif de réduction aux termes de 3 ans
Contenu du rapport final	<p>(NB : Ce rapport devra parvenir au financeur 45 jours au moins AVANT la fin du délai d'exécution)</p> <p>Constitué du rapport d'étude.</p> <p>Le rapport d'étude sera également rapatrié sur le site http://www.diagademe.fr</p>

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision N°1328C0123

Dossier PRODEME N° 13058

Cette opération devrait être rattachée au partenariat mis en oeuvre entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME dans le cadre du Programme de Développement des Energies renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie 2013 (PRODEME). Le rattachement sera précisé ultérieurement par simple courrier de l'ADEME.

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)
Missions		
Diagnostic "Charte CO2"	4 500,00	4 500,00
TOTAL	4 500,00	4 500,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Le bénéficiaire récupère la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Cette opération relève du secteur concurrentiel. Le coût admissible pour le calcul de l'aide correspond au coût des dépenses éligibles de la prestation d'AMO plafonné à 100 000€.

Coût des dépenses éligibles de la prestation de diagnostic "CharteCO2"	4 500,00 €
► Total	4 500,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (en €)
Prestation du bureau d'étude	4 500,00	60%	2 700,00
TOTAL	4 500,00	60%	2 700,00

2.3 - Récapitulatif

	Coût de la prestation (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide PRODEME (en €)
Prestation du bureau d'étude	4 500,00	4 500,00	4 500,00	2 700,00
TOTAL	4 500,00	4 500,00	4 500,00	2 700,00

3 - Plan de financement prévisionnel de l'opération

ADEME	2 700,00 €	60,0%
Bénéficiaire	1 800,00 €	40,0%
TOTAL	4 500,00 €	100,0%